

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **29 novembre 2011**

L'an deux mil onze et le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MAULARD Alain , PASCAL Joël, POIX Chrystel , SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : CLAVIER Philippe (Monsieur SITZIA Eric).

Absentes excusées : MARTEL Danièle, RACAMIER Nathalie.

Arrivée en cours de séance : MICHAUD Françoise.

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mardi 22 novembre 2011.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2011 :

Présents : 19

Votants : 20

Pour : 20

2011.11.01 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS CONCERNANT LA ROUTE DE LA CHOMOTTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les plis relatifs au marché de travaux concernant la route de la Chomotte, ont été ouverts et ont fait l'objet d'une délibération en date du 25 octobre 2011.

Suite à l'octroi de subventions complémentaires de la part du Conseil Général et de la prise en charge par la communauté de communes du bassin d'Annonay des travaux concernant les réseaux d'assainissement.

Monsieur le maire propose aux conseillers de retenir les offres suivantes pour chaque lot :

Lot n° 1 eau potable assainissement : entreprise Christian FAURIE : 158 168 € HT.

Lot n°2 maçonnerie : entreprise SA OLIVERA : 54 231.20 € HT.

Lot n°3 VRD : EIFFAGE : 247 942.30 € HT.

Le lot n°1 fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le syndicat Cance Doux pour un montant de plafond de 125 000€ HT, et d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec la COCOBA pour un montant de 50 862€ HT, cette somme sera payée directement par la communauté de communes.

Le lot n°3 se décompose en une tranche ferme pour un montant de 68 463.25€ HT inscrite au budget 2011, et une tranche conditionnelle pour un montant de 179 479.05 HT qui s'étalera sur l'exercice budgétaire 2012 et fera l'objet d'un ordre de service ultérieur marquant le début des travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Décident d'annuler la délibération prise le 25 octobre 2011**

☞ **Approuvent la nouvelle affectation et le nouveau montant des marchés.**

☞ **Autorisent le maire à signer l'ensemble des pièces relatives aux marchés publics concernant la route de la Chomotte.**

Présents : 19

Votants : 20

Pour: 20

2011.11.02- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est opportun de contracter un emprunt pour un montant de 300 000€, afin de financer les travaux et aménagements de voirie prévus et engagés sur l'exercice budgétaire 2011 et ceux dont la réalisation est programmée en 2012.

Ceux-ci concernant notamment :

- Les travaux de la route de la Chomotte
- Les travaux de la route du Grand Pré

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires :

- La Caisse des Dépôts et des Consignations a présenté l'offre suivante : durée 15 ans, taux d'intérêts de 4.51%, périodicité de remboursement annuelle, commission 90.00€.
- La Caisse d'épargne : durée 15 ans, taux d'intérêts de 5.14%, périodicité de remboursement mensuelle, frais de dossier 300€.
- Le Crédit mutuel : durée de 15 ans, taux d'intérêts de 4.65%, périodicité de remboursement annuelle, frais de dossier néant.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

- ↳ retiennent l'offre présentée par la Caisse des Dépôts et des Consignations.
- ↳ autorisent monsieur le maire à signer le contrat de prêt

Présents : 19 Votants : 19 Pour: 19 Abst : 1

2011.11.03- DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jamonac adjoint aux finances présente aux conseillers municipaux une décision modificative n°2 du budget.

La modification intervient pour les travaux qui ont été réalisés sur la route du Grand Pré pour le compte du syndicat Cance Doux.

Travaux Route du Grand Pré

Dépenses	Recettes
4581 Syndicat Cance Doux +9 602	4582 Syndicat Cance Doux +9602
TOTAL +9 602	TOTAL +9 602

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

- ↳ Autorisent la décision modificative n°2 du budget principal.

Présents : 19 Votants : 20 Pour: 20

2011.11.04- NOUVEAU TARIF DES CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'association les CMR poursuit ses interventions auprès des écoles de la commune de Roiffieux.

En effet, leurs actions contribuent à développer l'éducation artistique et culturelle des enfants en milieu scolaire.

Les CMR interviennent 4 heures par semaines à raison de 2 heures par écoles.

Ce partenariat entre les écoles et l'association est financé par la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau tarif des CMR qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012 portant le montant à 1 627,00€ l'heure année soit une augmentation de 2.6% par rapport à l'an dernier.

La somme totale à inscrire au budget 2012 sera de 6 508€.

Cette augmentation des tarifs entraine une modification du protocole d'accord entre l'association et la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Approuvent le nouveau tarif proposé par les CMR.**

☞ **Autorisent Monsieur le maire à signer l'avenant au protocole entre la commune et les CMR.**

Présents :

19

Votants :

20

Pour: 20

2011.11.05- TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le tableau des travaux en régie effectués par les agents du service technique :

Coût main d'œuvre : 22.657 €/heure.

<i>Intitulé</i>	<i>Montant des fournitures</i>	<i>Coût Nombre d'heures travaillées</i>	<i>Total</i>
Fournitures de voirie Emplois émulsions	20 322.07€	5 664.25€ 250h	25 986.32€
Murs Logeco Brogieux Chemin des écoliers (Monsieur Selette)	6 549.16 €	8 383.09 € 370 h	14 932.25€

Mise en réseaux informatique de l'école publique	1 926.13 €	1 132.85 € 50 h	3 058.98 €
Pare vent Boulodrome	2 787.38 €	1 812.56 € 80h	4 599.94 €
Changement des luminaires salle du conseil municipal	3 628.33 €	906.28 € 40h	4 534.61 €
Total	35 213.07€	17 899.03 € 790h	53 112.10 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux
 ➤ **Approuvent le tableau des travaux en régie.**

Présents : 19 Votants : 20 Pour: 20

2011.11.06- DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des finances présente aux conseillers la décision modificative n°3 au budget principal.

Cette modification du budget principal porte sur les travaux en régie qui ont été réalisés par la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023	Virement section investissement Travaux en régie	+ 53 112.10	722 Travaux en régie +53 112.10

TOTAL	+ 53 112.10	TOTAL	+53 112.10
--------------	--------------------	--------------	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
040	-art 2315 Travaux en régie	021	Virement de la section de fonctionnement
	+ 53 112.10		+53 112.10
TOTAL	53 112.10	TOTAL	53 112.10

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

👉 **Approuvent la décision modificative n°3 du budget principal.**

Présents :

19

Votants :

20

Pour: 20

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Courrier de Monsieur le Président du sénat:**

Monsieur le maire présente au conseil un courrier de monsieur le Président du Sénat qui souhaite mettre en place dans les mois à venir des Etats Généraux des Collectivités Territoriales.

Les élus seront sollicités afin de rendre compte de la situation des collectivités dans différents secteurs.

❖ **Invitation à l'arbre de Noël de l'A.P.E.L**

Monsieur le maire fait part au le conseil municipal de l'invitation à l'arbre de Noël de l'A.P.E.L qui aura lieu le samedi 10 décembre 2011 à partir de 15 heures à la salle de la Garde.

❖ **Remerciements de l'ARAM**

Monsieur DELORD transmet les remerciements de la part de l'ARAM pour la mise à disposition de locaux et des subventions qui leur ont été allouées.

Monsieur DELORD rappelle que le téléthon se déroulera le dimanche 4 décembre 2011 toute la journée à la salle de la Garde.

❖ **Exposition SCOT**

Monsieur PASCAL informe qu'une exposition de présentation du SCOT est mise en place à la bibliothèque jusqu'au 12 décembre 2011.

❖ **Présentation du SCOT**

Monsieur MAULARD informe le conseil municipal qu'une réunion d'information et de présentation du SCOT se tiendra le lundi 5 décembre 2011 à 18h30 à la mairie de Roiffieux.

❖ **L'écobuage**

Madame AUBERT demande des précisions sur les modalités à accomplir avant tout écobuage.

Deux situations :

- Pour les feux situés à plus de 200 mètres de la forêt, il n'y a pas de demande à formuler auprès de la mairie.
- Pour les autres cas, il faut demander une autorisation d'écobuage auprès de la mairie, et systématiquement prévenir les pompiers avant de procéder à l'écobuage.
- Du 1^{er} juillet au 30 septembre les feux sont interdits par arrêté préfectoral.
- Lors des épisodes de pollution ou de sécheresse des arrêtés préfectoraux interdisant l'écobuage peuvent être pris, il est conseillé aux personnes qui souhaitent faire de l'écobuage de contacter la mairie pour plus d'informations afin de savoir si l'interdiction est levée ou non.

❖ **Commission urbanisme**

Madame BOROT présente le compte rendu de la commission urbanisme qui a eu lieu le mardi 22 novembre.

❖ **Concours photos organisé par le CME**

Monsieur JAMONAC rappelle aux conseillers municipaux que la remise des prix aura lieu le samedi 3 décembre 2011 à 11h15 à la mairie de Roiffieux.

❖ **Travaux Route du Grand Pré**

Monsieur HEYRAUD informe les conseillers municipaux que les travaux de la route du Grand Pré sont terminés.

❖ **Repas du troisième âge**

Madame CHAMBON rappelle aux conseillers que le repas du troisième âge aura lieu le dimanche 4 décembre à la salle Félix.

❖ **Questions du public**

Concernant les ordures ménagères : cette compétence relève de la communauté de communes du bassin d'Annonay.

Les premiers conteneurs semi-enterrés seront installés courant 2012.

Concernant le bâtiment de la cure celui-ci n'est plus occupé à ce jour.

Quel devenir est-il envisagé pour ce bâtiment ?

Une réflexion sera engagée à ce sujet dans les mois à venir.

La séance est levée à 21h50.

